

ATELIER MUNICIPAL DES ARTS (A.M.A.)

DOSSIER D'INSCRIPTION

À retourner au service Culture évènementiel
Espace François Mengelatte

16, avenue Maransin - 65100 LOURDES

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

NOM DE LA FAMILLE :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER : (encadré réservé à l'administration)

Dossier d'inscription complété et signé
Justificatif de domicile de moins de 6 mois
Attestation de quotient familial CAF/MSA (uniquement pour les familles lourdaises)
Attestation d'assurance (scolaire et/ou extrascolaire, responsabilité civile)
Paiement en totalité par chèque ou en espèces

INFORMATIONS FAMILLE :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° de téléphone portable :

N° allocataire CAF :
(obligatoire pour calculer le QF)

Adresse mail :

POUR LES MINEURS :

RESPONSABLE LÉGAL 1

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél. portable :



CHOIX DES PRATIQUES ARTISTIQUES :

ARTS PLASTIQUES

Cours enfants (6 / 9 ans) : mercredi de 9 h à 11 h
Cours enfants (9 / 12 ans) : mercredi de 14 h à 16 h
Cours jeunes (prépa. 13 / 17 ans) : vendredi de 17 h 30 à 19 h 30
Cours adultes : lundi de 18 h à 20 h

THÉÂTRE

Cours enfants (8 / 11 ans) : mercredi de 10 h à 11 h
Cours jeunes (12 / 17 ans) : jeudi de 17 h 30 à 19 h 30
Cours adultes : mercredi de 20 h à 22 h

TARIFICATION ANNUELLE :

(encadré réservé à l'administration)

ENFANTS ET JEUNES (moins de 18 ans)

- Tarif normal : 185 €
Tarif réduit :
 QF < à 500 : 85 €
 QF 500 < 1000 : 105 €
 QF 1000 < 1500 : ... 125 €
 QF 1500 < 2000 : 145 €
 QF 2000 et plus : 185 €
 Hors Lourdes : 230 €

ADULTES (plus de 18 ans)

- Tarif normal : 200 €
Tarif réduit :
 QF < à 500 : 105 €
 QF 500 < 1000 : .. 120 €
 QF 1000 < 1500 : 140 €
 QF 1500 < 2000 : 160 €
 QF 2000 et plus : . 200 €
 Hors lourdes : 250 €

Tarif pour le 2^e atelier pour la même personne : -25% sur le tarif le moins élevé.

Total à régler :

Mode de règlement :

Chèque(s) : 1 3

Espèces :

AUTORISATIONS DIVERSES :

AUTORISÉ(E) À RENTRER SEUL(E)

OUI

NON

J'autorise la commune à laisser mon enfant rentrer seul, uniquement à l'issue du temps d'enseignement.

DROIT À L'IMAGE

OUI

NON

J'autorise la commune à photographier ou à filmer mon enfant au cours des activités d'enseignement artistique, pour utilisation sur les différents supports de communication de la ville.

INFORMATIONS CULTURELLES

OUI

NON

J'autorise la ville à m'envoyer des informations, notamment concernant la saison culturelle.

INSCRIPTION :

Le présent formulaire ne sera pris en compte que s'il est accompagné de l'ensemble des pièces administratives demandées et du paiement. Les frais d'inscription sont payables en une ou trois fois en espèces ou en chèque. Le paiement fractionné par tiers ne concerne que les chèques qui seront demandés à l'inscription. Ils ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Je soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du fonctionnement de l'Atelier Municipal des Arts et en accepter les termes;

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et d'en accepter les conditions;

déclare exact l'ensemble des informations sur ma situation et mes revenus portés dans ce dossier.

Fait à _____ le _____

Signature de l'élève (ou de son représentant légal pour les mineurs)
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)